



Conseil des droits de l'homme

17^e session du Groupe de travail sur l'Examen périodique universel

Royaume d'Arabie Saoudite

Genève, le 21 octobre 2013

Déclaration de la Suisse

Monsieur le Président,

La Suisse remercie la délégation du Royaume d'Arabie Saoudite pour la présentation de son deuxième rapport national.

Lors du premier examen en février 2009, le Royaume d'Arabie Saoudite a accepté les recommandations concernant le droit à la liberté d'expression. **La Suisse réitère donc sa recommandation au Royaume d'Arabie Saoudite de garantir le droit à la liberté d'expression et de conscience de tous les représentants de la société civile, y compris les minorités religieuses, et de réviser les jugements contre des prisonniers qui ont été condamnés pour avoir exprimé leur opinion librement.**

Le système judiciaire saoudien continue de prononcer des condamnations à des châtiments corporels. **La Suisse recommande au Royaume d'Arabie Saoudite d'abolir complètement les peines de châtiment corporel.**

Lors du premier examen, le Royaume d'Arabie Saoudite a accepté des recommandations portant sur la discrimination des femmes. **La Suisse recommande au Royaume d'Arabie Saoudite de mettre fin par décret royal au système de tutelle pour les femmes adultes.**

Finalement, la Suisse recommande au Royaume d'Arabie Saoudite d'abolir la peine de mort pour toutes les personnes qui sont considérées comme mineures au regard du droit international.

Je vous remercie.